



GYROPODE



C'est quoi ?

Le gyropode est un véhicule électrique monoplace que l'on appelle aussi transporteur personnel ou Segway (mais à tort car il s'agit d'une marque). Il est constitué d'une plateforme munie de deux roues sur laquelle on se tient debout et d'un système de stabilisateur gyroscopique et dans certains cas d'un manche de maintien et de contrôle. Le gyropode demande peu d'équilibre et est très adapté pour les visites de groupe. Peu de particuliers possèdent ce type de véhicules : ils lui préfèrent les hoverboards ou gyroroues plus légers et surtout moins encombrants.



Patrouille de la Police municipale de Bordeaux en gyropode.

© Photo : Sebastien Ortola

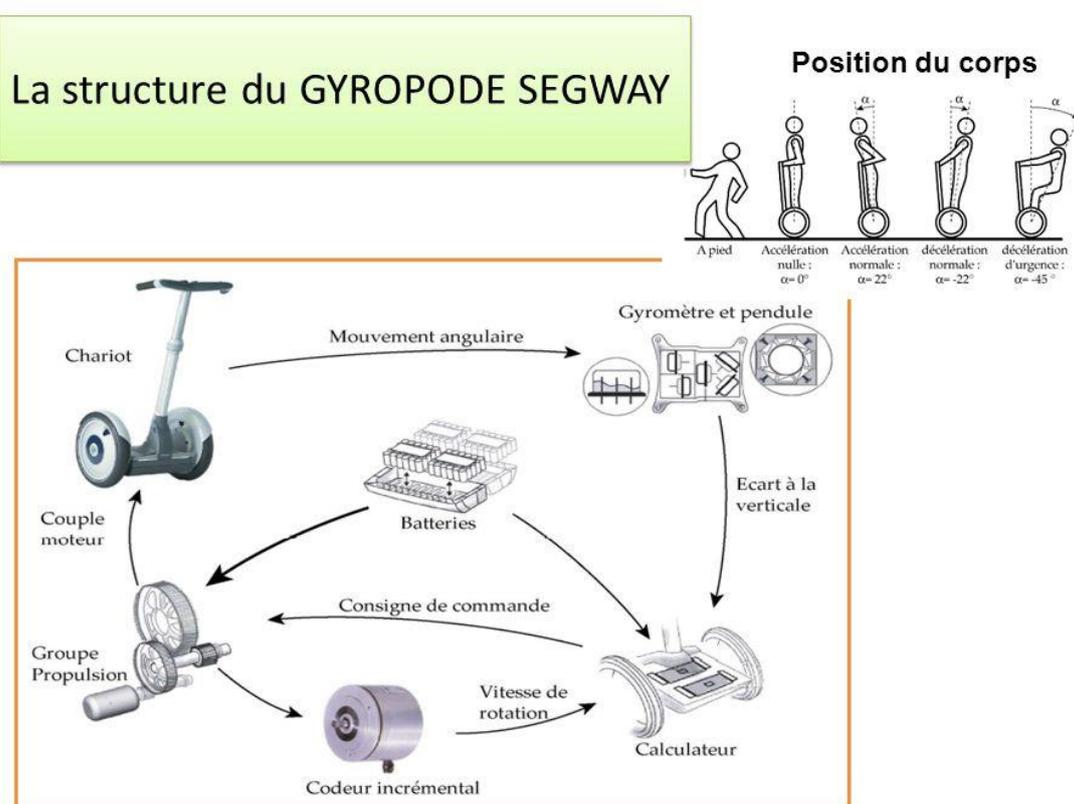


© Atlantic Gyropode.



Comment ça fonctionne ?

Le gyropode a été inventé en 2001 [Segway] par Dean Kamen. Ce type de moyen de transport permet de se déplacer rapidement [2 fois plus vite qu'un piéton], en silence, sans polluer et en occupant la même place qu'un piéton. Le fonctionnement du gyropode est calqué sur le mécanisme de la marche à pied, tout simplement. Il réagit en fonction de l'inclinaison de votre corps et instantanément. On se penche en avant pour avancer et en arrière pour ralentir. Il fonctionne grâce à une batterie et sur la base donc de l'équilibre dynamique. Il est doté de plusieurs capteurs au niveau de sa plateforme qui vont repérer le centre de gravité du corps pour savoir s'il doit avancer ou reculer.



En moyenne, un gyropode pèse 40kg. Il est plus lourd qu'un hoverboard ou qu'une gyroroue car il est plus grand : plus grande plateforme pour les pieds, plus grande roue et guidon.

Le gyropode peut aller jusqu'à 25km/h, c'est d'ailleurs la vitesse maximale autorisée pour les nouveaux véhicules électriques non immatriculés. En moyenne, ils ont une autonomie pouvant aller jusqu'à 40km. Il faut entre 3 à 5h pour recharger la batterie, via une prise secteur classique.

Utilisation des Engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)

L'âge minimum pour conduire un EDPM est fixé à 12 ans. Le conducteur ne peut transporter d'autres personnes, ni même « pousser ou tracter une charge ou un véhicule » ou encore « se faire remorquer ».

Bien que certains engins peuvent aller jusqu'à 80 km/h, le décret interdit de circuler à plus de 25 km/h. Les équipements de sécurité (casque et gilet rétro-réfléchissant) doivent être portés de jour lorsque la « visibilité est insuffisante » et de nuit.

En agglomération, trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, etc. doivent circuler sur les pistes et bandes cyclables. Si aucun aménagement n'est prévu à cet effet, ils sont autorisés à circuler sur les routes, mais uniquement celles limitées à 50 km/h.

Hors agglomération, les conducteurs doivent également emprunter les pistes cyclables et voies vertes. Certaines municipalités autorisent les utilisateurs d'EDPM à circuler sur les routes où la vitesse est limitée à 80 km/h. Dans cette situation, le port du casque et d'un gilet rétro-réfléchissant est obligatoire.

En principe, la circulation sur le trottoir est interdite. En revanche, certaines municipalités l'autorisent. Quant au stationnement, les EDPM peuvent être garés sur le trottoir dès lors qu'ils ne gênent pas les piétons. Mais là aussi, les maires ont la possibilité de l'interdire.

Enfin, comme pour les vélos, les EDPM doivent depuis le 1er juillet 2020, être équipés de feux avant et arrière, d'une sonnette, d'un équipement réfléchissant à l'avant, et d'un système de freinage.



Les différents modèles

Il existe plusieurs types de véhicules électriques monoplaces : Hoverboard, gyropode, monocycle, twist board. Selon leur forme, les usages sont variés.



© Hoverboard Xtrem Bluetooth



© Daibot Off Road



© Gyropode Ninebot by Segway



© Ninebot One A1/S1 Electric Self Balancing Unicycle Whee

AVANTAGES

- Permet de se déplacer vite et évite les embouteillages.
- Complémentaire à d'autres moyens de transport (bus ou métro).
- Convient pour réaliser le trajet domicile-travail.
- Transport écologique et silencieux.
- Economie de carburant.
- Stabilité du gyropode classique.

INCONVENIENTS

- Selon les modèles (ex : gyroroue) il faut avoir de l'équilibre et de l'entraînement.
- Besoin de se recharger (autonomie limitée).
- Le gyropode classique est encombrant et lourd.

Pour en savoir plus :

<https://www.meteorologic.net/gyropode-guide-dachat-et-comparatif-test-avis-meilleur/>

<https://www.gyropode.info/les-differents-types-de-gyropodes/>

